

Pour **Tennis Club de Meyrin**
Pour **Ski Club de Meyrin**

Monsieur Raoul SAUTTER
Monsieur Anton JEKER

Meyrin, le 6 février 2017

A l'Assemblée générale ordinaire des membres du
CARTEL DES SOCIÉTÉS COMMUNALES DE MEYRIN
du lundi 13 mars 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée Générale tenue le lundi 14 mars 2016, nous avons procédé, par sondage, à la vérification des comptes du CARTEL pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

De par notre contrôle, nous pouvons certifier :

- que les comptes sont tenus avec soin et exactitude ;
- que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés.

En conclusion, nous ne pouvons que vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge au Comité du Cartel.

Les vérificateurs :

Raoul Sautter

 02/17


Anton Jeker

6.2.2017

CC. : Original pour le Secrétariat du Cartel.
Copie aux deux vérificateurs des comptes.

Annexes : Original du bilan et du compte de Pertes et Profits signés, pour le Cartel.